



UFA EMILE ZOLA

BTS GPME EN ALTERNANCE

Le lycée Emile Zola propose un BTS GPME en apprentissage

Plus d'informations sur le site du CFA de l'académie d'Aix-Marseille

<https://www.cfa.ac-aix-marseille.fr>

Comment "candidater" à notre formation ?

La candidature pour notre BTS en apprentissage se fait sur le portail numérique de l'enseignement supérieur « Parcoursup » : <https://www.parcoursup.fr>

Comment s'inscrire ?

Attention : L'inscription en BTS (même si votre candidature a reçu un avis favorable sur parcours sup) se fera seulement sous réserve d'avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

Dossier d'inscription :

Dans la rubrique : « s'inscrire en Bts GPME en alternance », Vous trouverez les documents suivants à télécharger :

- ✍ Cerfa BTS GPME (à remplir)
- ✍ Dossier candidature apprenti 2019(à remplir)
- ✍ Notice explicative contrat d'apprentissage

Organisation de la formation :

- ☞ Une semaine en entreprise/une semaine en centre de formation.
- ☞ 1350 heures de formation sur deux ans.
- ☞ Entraînement à l'examen et en CCF (contrôles en cours de formation).
- ☞ La formation pratique en entreprise est assurée par le maître d'apprentissage.

Rémunération :

Le salaire varie en fonction de l'âge et de l'ancienneté de l'apprenti.

Salaire mensuel minimum d'un apprenti					
Année d'exécution du contrat		Moins de 18 ans	18-20 ans	21 -25 ans	26 ans et plus
1ère année	En pourcentage du Smic	27%	43%	53%	100%
	En montant	410,73 €	654,12 €	806,25 €	1 521,22 €
2ème année	En pourcentage du Smic	39%	51%	61%	100%
	En montant	593,28 €	775,82 €	927,94 €	1 521,22 €
3ème année	En pourcentage du Smic	55%	67%	78%	100%
	En montant	836,67 €	1 019,22 €	1.186,55 €	1 521,22 €

Les montants indiqués ci-dessus sont bruts

☞ Les salaires perçus en apprentissage ne sont pas imposables dans la limite de 17981€/an.

Statut :

☞ Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui lie un employeur, un centre de formation et un jeune.

☞ Il est soumis au code du travail.

☞ Statut salarié/35h semaine, 5 semaines de congés payés

☞ Affiliation au régime général de la sécurité sociale

Aide aux apprentis :

☞ Gratuité des transports Domicile-CFA avec la carte ZOU

☞ Droit à une carte étudiante des métiers qui te donne les mêmes avantages qu'une carte étudiant classique. (Cinéma, fast food, musées, transports etc..)



☞ Droit à l'e-Pass jeunes : 80 € offerts pour :

- Acheter des livres (28 €), des places de cinéma (12 €), de spectacle et d'arts visuels (10 €), une première licence sportive (20€) Assister à des spectacles dans le cadre scolaire.

<https://e-passjeunes.maregionsud.fr>

☞ Aide au logement : offre de services d'Action Logement et de la Région Sud en faveur des jeunes alternants via la mise en place d'un site internet dédié : alternant.actionlogement.fr



☞ Droit au pass santé jeunes :

<https://passantejeunes.maregionsud.fr>

☞ Aide au permis de conduire jusqu'à 500 euros.

Plus d'informations sur les sites suivants :

<https://www.maregionsud.fr/jeunesse-et-formation/apprentissage>

www.apprentissage.gouv.fr

Contact :

